

L'adaptation du logement

Des financements pour des travaux d'amélioration du logement sont possibles :

- Adaptation du logement aux besoins spécifiques (pose de monte-escalier, construction d'une nouvelle pièce au rez-de-chaussée ou de sanitaires plus accessibles, changement d'une baignoire pour une douche...)
- Rénovation énergétique.

■ Pour être accompagné, conseillé et connaître votre éligibilité

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition et contactez **CITEMETRIE**, opérateur missionné par l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine :

Guichet unique d'information

02 40 57 57 81 – habitat.aggloh@citemetrie.fr

➤ Plus d'informations sur le site de l'agglomération :

<https://habiter.clissonsevremaine.fr/je-renove/renovation-de-lhabitat/adapter-mon-logement>

■ **Les différents financeurs** qui pourraient être actionnés par CITEMETRIE (sous réserve d'éligibilité) sont :

- **L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat 44** : en fonction du revenu fiscal de référence pour les projets d'adaptation et projets d'Energie : www.anah.fr
- **Certaines caisses de retraite** peuvent attribuer une aide financière.
- **Certaines associations spécialisées dans l'accompagnement de pathologie** (exemple France Parkinson) peuvent attribuer des aides
- **L'ADIL (Agence Départementale Information Logement)** peut aussi vous renseigner sur les droits et devoirs des propriétaires et locataires, sur la demande de logement social et sur la fiscalité immobilière **02 40 89 30 15**

IMPORTANT : Ne pas débiter les travaux avant d'avoir obtenu un accord de financement, Privilégier le diagnostic d'un ergothérapeute avant de réaliser des devis auprès d'un artisan

■ **D'autres organismes peuvent vous accompagner dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage**

Ergothéa 02 53 35 35 78 ou SOLIHA 02 40 44 99 44